

PLAN D'ACTION DE FORMATION CIVIQUE
ET HUMAINE ET D'EDUCATION A LA PAIX
ET AUX DROITS DE L'HOMME.

2007-2008

CONTEXTE GENERAL

1. Au niveau mondial

Le concept des droits de l'homme codifié dans les conventions et ratifié par les Etats est apparu avec la naissance de l'Organisation des Nations Unies. Ces droits sont prescrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), les deux Pactes Internationaux, le Pacte International sur les Droits Civils et Politiques (PIDCP) et le Pacte International sur les Droits Sociaux, Culturels et Economiques (PIDSEC), plusieurs Conventions de l'ONU, y compris la Convention relative aux Droits de l'Enfant(CDE).

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP) et le Pacte International relatif aux Droits Sociaux, Culturels et Economiques (PIDSEC) constituent le corpus des Droits de l'Homme. A l'origine, les droits sociaux, économiques et culturels ont été promus comme étant égaux aux droits civils et politiques, mais cela n'avait pas obtenu l'acceptation politique. C'est pourquoi il y existe deux conventions séparées.

S'agissant du plan d'action de l'enseignement des Droits de l'Homme, le cadre d'action intégrée indique les finalités d'une éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie, et propose des stratégies pour la mise en œuvre de cette éducation, ainsi que les politiques et lignes d'action pour l'Education à la paix, aux droits de l'homme et à la démocratie. L'accès à l'éducation et aux différentes formes d'apprentissage en est une condition nécessaire. Il est dès lors important d'acquérir de nouvelles connaissances en matière de paix, de droits de l'homme et de démocratie et d'adopter de nouveaux comportements et de nouvelles attitudes. L'école est un des foyers d'éducation.

En rapport avec le respect des droits de l'homme, nous retenons que les droits de l'homme visent à satisfaire les besoins spécifiques de l'homme ; ils sont la codification des besoins fondamentaux de l'humain aux fins de son développement et de son épanouissement.

La notion de droits humains comporte deux aspects fondamentaux :

Tout d'abord, l'homme, du seul fait qu'il est homme, jouit des droits inaliénables. Ces droits légaux, institués conformément aux règles juridiques en vigueur dans les sociétés, tant nationales qu'internationales. Ces droits ont leur fondement non dans l'ordre naturel, mais dans le consentement des gouvernés, c'est-à-dire des sujets de droits.

L'enseignement des droits de l'homme s'impose car ils constituent le patrimoine de l'humanité. Ce n'est point une exigence pour les uns et un luxe pour les autres, car ils traitent des problèmes généraux de la personne humaine.

L'enseignement des droits de l'homme est garanti par le Droit à l'Éducation.

En ce qui concerne le droit à l'éducation, des instruments internationaux, africains et burundais l'intègrent.

a) Instruments internationaux.

1° La Déclaration universelle des droits de l'homme (art.26).

2° Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (art.13).

3° La Convention relative aux droits de l'enfant (art.28).

4° La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (art.10).

5° La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (art.7).

6° La Déclaration et le programme d'action de Vienne (Pacte I, par.33 et 34 et Pacte II par.78 à 82).

7° La Déclaration et le Programme d'action de la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, tenue à Durban (Afrique du Sud) en 2001 (Déclaration, par.95 à 77, et Programme d'action par.129 à 139).

b) Les instruments régionaux intégrant le droit à l'éducation

Il y a lieu de citer la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (art.17).

L'article 17 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples dispose que :

- 1° Toute personne a droit à l'éducation ;
- 2° Toute personne peut prendre part librement à la vie culturelle de la communauté ;
- 3° La promotion et la protection de la morale et des valeurs traditionnelles reconnues par la communauté constituent un devoir de l'Etat dans le cadre de la sauvegarde des droits de l'homme.

La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (art.11).

2. Cas du Burundi

c) Instruments nationaux

La Constitution de la République du Burundi du 18 mars 2005 en son article 53 qui stipule que « Tout citoyen a droit à l'égal accès à l'instruction, à l'éducation et à la culture ».

L'Etat a le devoir d'organiser l'enseignement public et d'en favoriser l'accès.

Toutefois, le droit de fonder les écoles privées est garanti dans les conditions fixées par la loi.

Afin de garantir ce droit à l'éducation et le rendre opérationnel, le Recueil des lois et règlements scolaires de l'enseignement primaire et secondaire (Bujumbura, octobre 1991) est usité.

Au niveau du Burundi, la législation scolaire a connu trois périodes importantes. L'enseignement des droits humains est resté tributaire de la conjoncture du moment.

La première période couvre l'époque coloniale. Elle est marquée par la coexistence de l'enseignement dit « libre subsidié » organisé par les confessions religieuses catholiques et protestantes et de l'enseignement officiel. Dans les écoles, les droits de l'homme étaient véhiculés par les cours de religion et de morale.

La deuxième période a été régie par le Décret-loi N°1/84 du 29 août 1967 portant organisation de l'enseignement au Burundi. Elle était caractérisée par une juxtaposition de l'enseignement public officiel et de l'enseignement agréé comprenant les institutions scolaires organisées soit par des pouvoirs publics locaux soit par des associations des fondations dotées de la personnalité civile et ayant pour objet notamment l'enseignement.

Bien qu'à cette période le cours de civisme existait, son contenu était centré sur la mobilisation politique dans le cadre du parti unique.

L'enseignement agréé disparaîtra lorsqu'en 1986 la crise entre l'Eglise catholique et l'Etat atteint le sommet. C'est également durant cette période que l'enseignement privé a commencé à se développer.

La troisième période prend son origine dans le Décret-loi n01/25 du 13 juillet 1989 portant réorganisation de l'enseignement au Burundi. Il a le mérite d'avoir adapté le système éducatif aux impératifs pédagogiques actuels par un cadre organique approprié.

L'enseignement privé quant à lui est réglementé par l'ordonnance ministérielle N°620/254 du 8 août 1990 portant réorganisation de l'enseignement primaire et secondaire privé au Burundi.

Les droits de l'homme ont été enseignés à travers le cours de civisme au secondaire et l'étude du milieu au primaire. Quelques petites réformes et initiatives des bureaux pédagogiques, des clubs et des ONG ont introduit l'enseignement des droits de l'homme dans les programmes du civisme.

C'est avec le pré-colloque et le colloque sur les programmes de l'enseignement primaire et secondaire tenus respectivement en août et en décembre 2003 que le cours de civisme qui a éclaté en Compétences personnelles à la vie courante au primaire et au cycle d'orientation et en Education à la citoyenneté au cycle supérieur des humanités que l'enseignement des droits de l'homme a été mis en exergue.

Les thèmes retenus dans ces cours étaient :

- Connaissance de soi et des autres.
- Sexualité et santé de la reproduction.
- Les valeurs humaines.
- Les droits de l'homme.
- Le droit international humanitaire.
- Education à la paix.
- Education à l'environnement.
- Les fondements du pouvoir et de la démocratie.

Actuellement, on observe la volonté politique d'organiser l'enseignement des droits de l'homme depuis la première année de l'école primaire jusqu'à la terminale des humanités. En témoigne l'introduction à partir de la 1^{ère} année (2006-2007) et la discipline de Formation civique et humaine : voir l'ordonnance n°610/023 du 9/01/2007 portant rénovation des programmes. La réforme et la révision des contenus du programme de la Formation civique et humaine se feront progressivement classe par classe.

Le « **Projet d'analyse de la situation actuelle de l'Education aux Droits de l'Homme** » vient d'être validé le 20 octobre 2006 par certains partenaires éducatifs. L'atelier de validation s'est tenu avec le concours du Ministère de l'Education Nationale et de la Culture en collaboration avec les Représentants de l'UNESCO, de l'UNICEF, du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme au Burundi et d'autres partenaires.

Ledit atelier a reconnu l'importance de l'enseignement des droits de l'homme à tous les niveaux de l'enseignement et particulièrement au primaire et au secondaire.

En effet, avec les crises qui ont jalonné l'histoire du Burundi depuis l'indépendance et plus particulièrement la crise profonde qui date d'octobre 1993, l'organisation sociale a été perturbée. La cellule familiale a été déstructurée ou disloquée.

La conséquence fâcheuse a été que les valeurs morales et sociales, jadis socle de la cohésion sociale, de l'équilibre et de la stabilité de la société, ont été ébranlées. Les droits les plus fondamentaux y compris le droit à la vie ont été massivement violés.

Les valeurs comme le respect mutuel, l'entraide, la tolérance, la culture de la non-violence, le règlement pacifiques des conflits et autres ont progressivement disparu, faisant place à la violence, l'intolérance de toute nature.

Dans les écoles secondaires, de fortes tensions entre les composantes ethniques ont abouti à des actes meurtriers. Dans certaines écoles, les élèves ne respectaient plus les autorités scolaires et s'en prenaient même aux professeurs.

Face à cette situation, l'école se devait d'inculquer aux élèves des valeurs de paix, de respect des droits et de démocratie.

Il convient de faire remarquer que l'éducation à la paix, au respect des droits de l'homme et à la démocratie sont intimement liés.

A ce sujet, l'UNICEF définit l'éducation à la paix comme « une acquisition des connaissances, des compétences, des attitudes et des valeurs nécessaires pour prévenir les conflits et les violences. C'est la résolution pacifique des différends et la création des conditions propices à la paix, que ce soit sur le plan intrapersonnel, interpersonnel, intergroupe ou international ». Eduquer à la paix devient donc tout simplement éduquer aux valeurs, à un ensemble de savoir, de savoir-faire et savoir-être permettant la prévention, la résolution pacifique des conflits et le respect des droits de l'homme.

Afin de répondre à cette préoccupation, le Ministère de l'Education Nationale et de la Culture vient de finaliser « un projet de mise en place de l'enseignement d'éducation civique et humaine à l'école primaire ».

Ce projet a pour objectif global de former un homme de paix, intègre et patriote. C'est un projet qui se propose de développer chez les écoliers :

- les valeurs de soi et des autres ;
- les valeurs de paix, de cohabitation pacifique, de démocratie et de l'amour de la patrie ;
- le culte de la vérité et de l'intégrité ;
- le sens de l'honneur et de la dignité ;
- les attitudes de défense et de protection de l'environnement.

Un programme de Formation civique et humaine à l'école primaire pour répondre à ces différents objectifs a été élaboré.

Le Burundi étant un pays qui a connu des conflits armés sur une longue période, il a aussi intégré des notions de Droit International Humanitaire en 5^e et 6^e années.

PROGRAMME DE FORMATION CIVIQUE ET HUMAINE (Primaire).

Classe	Les droits de l'homme, paix et démocratie	DIH
1 ^{ère} année	<p><u>Thème I : Connaissance de soi et des autres</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1.L'identité personnelle 2.La famille 3.Le voisinage 4.L'école 5.Les effets personnels 6.La chose publique <p><u>Thème II : Les valeurs humaines</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1.Le respect des personnes 2.L'amour envers les autres 3.L'obéissance envers les parents 4.La sincérité envers les adultes 5.La coopération à travers les jeux 6.La sagesse 7.La tolérance envers les personnes <p><u>Thème III : Education à la paix</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1.Mes sentiments 2.L'enfant 3.Les mésententes <p><u>Thème IV : Education à l'environnement</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1.La maison familiale et son entretien 2.Mon école et son entretien 	
2 ^{ème} année	<p><u>Thème I : Connaissance de soi et des autres</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1.L'identité personnelle 2.La famille 3.Le voisinage 4.L'école 5.Les effets personnels 6.La chose publique <p><u>Thème II : Les valeurs humaines</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1.Le respect des biens personnels et publics 2.L'amour envers sa patrie 3.L'obéissance envers les éducateurs 4.La politesse envers les éducateurs 5.La sincérité envers les égaux 6.La coopération à travers le travail d'équipe 7.La sagesse 8.La tolérance 	

Classe	Les droits de l'homme, paix et démocratie	DIH
2 ^{ème} année (suite)	<p><u>Thème III : Education à la paix</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ma vie en communauté 2. Les différences 3. Le respect des différences <p><u>Thème IV : Education à l'environnement</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les alentours de la maison familiale 2. Les alentours de l'école 3. L'entretien des alentours de l'école 	
3 ^{ème} année	<p><u>Thème I : Connaissance de soi et des autres</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Conscience de soi 2. Acceptation de soi 3. Affirmation de soi 4. Relations et amitiés <p><u>Thème II : Les valeurs humaines</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La serviabilité entre pairs 2. l'empathie 3. Le partage en famille 4. La solidarité entre pairs 5. La liberté en famille et dans l'entourage 6. La responsabilité en famille 7. L'unité en famille et dans l'entourage <p><u>Thème III : Les droits de la personne humaine</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le droit à la vie 2. Le droit à la santé 3. Le droit à l'éducation <p><u>Thème IV : Education à la paix</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La notion de paix 2. Les bienfaits de la paix 3. Les valeurs favorables à la paix <p><u>Thème V : Education à l'environnement</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le paysage du village et du quartier 2. Le paysage autour de l'école 3. l'entretien du village ou du quartier 	

Classe	Les droits de l'homme, paix et démocratie	DIH
4 ^{ème} année	<p><u>Thème I : Connaissance de soi et des autres</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Conscience de soi à l'école 2. Acceptation de soi à l'école 3. Affirmation de soi à l'école 4. Relations et amitiés à l'école <p><u>Thème II : Les valeurs humaines</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La serviabilité entre pairs 2. l'empathie 3. Le partage à l'école 4. La solidarité envers les personnes vulnérables 5. La liberté à l'école 6. La responsabilité à l'école 7. L'unité à l'école <p><u>Thème III : Les droits de la personne humaine</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Egalité entre les hommes 2. La dignité humaine 3. La liberté <p><u>Thème IV : Education à la paix</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La notion de conflits 2. Les causes de conflits 3. La prévention des conflits <p><u>Thème V : Education à l'environnement</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le temps qu'il fait 2. Les effets du temps qu'il fait sur la vie 3. Les actions de l'homme face aux temps qu'il fait 	

Classe	Les droits de l'homme, paix et démocratie	DIH
5 ^{ème} année	<p><u>Thème I : Connaissance de soi et des autres</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Conscience de soi à l'école 2. Acceptation de soi à l'école 3. Affirmation de soi à l'école 4. Relations et amitiés à l'école <p><u>Thème II : Les valeurs humaines</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La serviabilité entre pairs 2. L'empathie 3. Le partage à l'école 4. La solidarité envers les personnes vulnérables 5. La liberté à l'école 6. La responsabilité à l'école 7. L'unité à l'école <p><u>Thème III : Les droits de la personne humaine</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Egalité entre les hommes 2. La dignité humaine 3. La liberté <p><u>Thème IV : Sexualité et santé de la reproduction</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Puberté 2. Quelques informations sur la sexualité 3. Les généralités sur le VIH/SIDA 4. Les modes de contamination au VIH/SIDA 5. Les moyens de lutte et de prévention du VIH/SIDA <p><u>Thème V : Education à la paix</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La notion de paix 2. Paix et développement <p><u>Thème VI : Education à l'environnement</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le temps qu'il fait 2. Les effets du temps qu'il fait sur la vie 3. Les actions de l'homme face aux temps qu'il fait <p><u>Thème VII : Les fondements du pouvoir et de la démocratie</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le système d'élections 2. La démocratie à l'école 	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'égalité 2. La solidarité nationale et internationale 3. L'impartialité

Classe	Les droits de l'homme, paix et démocratie	DIH
6 ^{ème} année	<p><u>Thème I : Connaissance de soi et des autres</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Affirmation de soi à l'école 2. Maîtrise de soi 3. Communication 4. Phénomènes de bandes 5. Résistance aux pressions de pairs <p><u>Thème II : Les valeurs humaines</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le respect des biens 2. La notion d'Ubushingantahe <p><u>Thème III : Les droits de la personne humaine</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les principes fondamentaux des droits de la personne humaine dignité humaine 2. Les devoirs du citoyen <p><u>Thème IV : Sexualité et santé de la reproduction</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Adolescence 2. Sexualité à risques 3. Les violences sexuelles et leurs conséquences 4. Les conséquences du VIH/SIDA 5. La prise en charge des PVVS <p><u>Thème V : Education à la paix</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La résolution pacifique des conflits 2. Attitude face à un enfant traumatisé <p><u>Thème VI : Education à l'environnement</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les actions de l'homme sur l'environnement <p><u>Thème VII : Les fondements du pouvoir et de la démocratie</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La loi fondamentale 	Historique du DIH

PROGRAMME DE FORMATION CIVIQUE ET HUMAINE (Secondaire)

Classe	Les droits de l'homme, paix et démocratie	DIH
7 ^{ème}	-Notion de droits de l'homme -Les principaux droits du citoyen	Les petits messages de secourisme
8 ^{ème}	Déclaration universelle des droits de l'homme	Les enfants soldats
9 ^{ème}	Les principaux droits et devoirs du citoyen : -devoirs de voter, respecter la loi, travailler, payer l'impôt, solidarité, aimer et défendre, servir le pays, respect de l'autorité. -Droit à la protection, au travail, protection nationale et sécurité	-
10 ^{ème}	-Les droits civils et politiques -Droits économiques, sociaux et culturels	Images et perception de la guerre et du conflit -La guerre -La dignité humaine -Le combattant -Les moyens de combat -Le concept de témoin
3 ^{ème}	Les droits des groupes spécifiques : femme, enfant, étranger, réfugié, déplacé, apatride, travailleurs, personnes handicapées, minorités.....	-Les limites à la dévastation de la guerre -Les enfants soldats
2 ^{nde}	-Code des personnes et de la famille -Code du travail -Statut des fonctionnaires de l'Etat -Droits des peuples, des minorités, de la famille	Les violations du droit humanitaire -La justice en temps de conflit armé -Diverses perspectives : oubli et exigence de la justice -Evaluation des tribunaux internationaux
1 ^{ère}	Les institutions de dépense et de promotion des droits de l'homme -les institutions universelles -les institutions régionales -les institutions nationales	-Les besoins créés par la dévastation de la guerre -Les fondements éthiques de l'action humanitaire .Neutralité .Impartialité .Indépendance

Note : Il y a correspondance de classe : 1^{ère} normale à la 3^{ème}, 2^{nde} normale à la seconde, 3^{ème} normale à la 10^{ème}.
L'enseignement des droits de l'homme et du DIH dans les écoles normales se fait jusqu'en 3^{ème} normale.

3. Plan d'action de formation civique et humaine: droits de l'homme.

Janvier 2007-Septembre 2008.

Après l'analyse de la situation actuelle relative à l'éducation aux droits de l'homme dans le système scolaire (enseignement de base et enseignement secondaire), la deuxième étape concerne la définition des priorités et l'élaboration d'une stratégie nationale de mise en œuvre.

a) Objectif global

Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Culture se propose de dispenser un enseignement de qualité dans l'enseignement de base et au secondaire en Formation civique et humaine. Cet enseignement vise à amener l'élève à respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme.

b) Objectifs spécifiques

1. Amener l'enfant à vivre en harmonie avec les autres dans son milieu de vie.
2. Promouvoir les compétences personnelles, les valeurs de paix, de respect des droits de l'homme.
3. Renforcer des capacités en formation civique et humaine, en éducation à la paix et aux droits de l'homme.
4. Promouvoir la protection de l'environnement.

c) Stratégies

Au niveau primaire, les stratégies sont les suivantes :

- Formation des enseignants du 1^{er} degré sur le guide du maître de Formation civique et humaine de 1^{ère} année.
- Elaboration d'un guide du maître et un livret de l'élève de 2^{ème} année de formation civique et humaine.
- Finalisation des livrets de l'élève et du maître de 2^{ème} année.
- Validation du guide du maître et du livret de l'élève de formation civique et humaine de 2^{ème} année.

3. Plan d'action de formation civique et humaine: droits de l'homme.

Janvier 2007-Septembre 2008.

Après l'analyse de la situation actuelle relative à l'éducation aux droits de l'homme dans le système scolaire (enseignement de base et enseignement secondaire), la deuxième étape concerne la définition des priorités et l'élaboration d'une stratégie nationale de mise en œuvre.

a) Objectif global

Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Culture se propose de dispenser un enseignement de qualité dans l'enseignement de base et au secondaire en Formation civique et humaine. Cet enseignement vise à amener l'élève à respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme.

b) Objectifs spécifiques

1. Amener l'enfant à vivre en harmonie avec les autres dans son milieu de vie.
2. Promouvoir les compétences personnelles, les valeurs de paix, de respect des droits de l'homme.
3. Renforcer des capacités en formation civique et humaine, en éducation à la paix et aux droits de l'homme.
4. Promouvoir la protection de l'environnement.

c) Stratégies

Au niveau primaire, les stratégies sont les suivantes :

- Formation des enseignants du 1^{er} degré sur le guide du maître de Formation civique et humaine de 1^{ère} année.
- Elaboration d'un guide du maître et un livret de l'élève de 2^{ème} année de formation civique et humaine.
- Finalisation des livrets de l'élève et du maître de 2^{ème} année.
- Validation du guide du maître et du livret de l'élève de formation civique et humaine de 2^{ème} année.

- Formation des formateurs sur le guide du maître et le livret de l'élève de formation civique et humaine, 2^{ème} année.
- Suivi et encadrement de l'enseignement de la Formation civique et humaine dans les classes de 1^{ère} année à l'école primaire.
- Renforcement des capacités en Formation civique et humaine.
- Elaboration du guide du maître et du livret de l'élève de 3^e et 4^{ème} année de Formation civique et humaine.
- Validation du guide du maître et du livret de l'élève du 3^{ème} degré.
- Finalisation du guide du maître et du livret de 3^{ème} et 4^{ème} années.
- Formation des formateurs.
- Formation des enseignants des 3^e et 4^{ème} années sur les guides du maître et les livrets des élèves et sur l'éducation aux droits de l'homme.

Au niveau du secondaire, les stratégies sont les suivantes :

- Adaptation du programme
- Formation des expérimentateurs sur les guides de l'enseignant et livres de l'élève.
- Expérimentation dans les écoles pilotes des supports pédagogiques élaborés en matière du cours d'Education civique et humaine.
- Généralisation du programme en expérimentation :
 - Formation des pools de formateurs sur les manuels en expérimentation.
 - Formation des professeurs sur les manuels en expérimentation.
 - Lancement du programme.
 - Généralisation du programme.
- Conception et production des manuels scolaires intégrant des éléments issus de l'expérimentation.
- Faire un encadrement pédagogique et un suivi sur l'application du programme d'Education civique.
- Faire une évaluation du programme d'Education civique et humaine des écoles qui ont expérimenté ledit programme.

d) Acteurs

Les concepteurs et les formateurs sont des conseillers pédagogiques du BER, du BEPES et de la Direction Générale des Bureaux Pédagogiques ainsi que toutes les personnes spécialistes dans les domaines des droits de l'homme.

Les gens à former sont des conseillers pédagogiques du BER, du BEPES ainsi que les enseignants du primaire et du secondaire qui dispensent le cours de formation civique et humaine au primaire et l'Education civique au secondaire.

e) Echéance

L'échéance est à revoir compte tenu des activités ponctuelles du Ministère de l'Education Nationale et de la Culture et de la disponibilité des financements.

f) Financement

A l'instar de ce que vient d'organiser le BER comme séminaire à l'endroit des enseignants du primaire pour le cours de Formation civique et humaine, nous pouvons considérer les chiffres avancés comme fiables.

Le budget avancé par le BER dans ses prévisions relatives aux différentes rubriques est défendable.

**PLAN D'ACTION DE FORMATION CIVIQUE ET HUMAINE ET
D'EDUCATION A LA PAIX ET AUX DROITS DE L'HOMME
Janvier 2007.**

3.1. Au niveau primaire.

Objectif global	Objectifs spécifiques	Stratégies	Actions à mener	Intervenants	Résultats attendus	Chronogrammes	Coût en F BU
Dispenser un enseignement de qualité	-Promouvoir les compétences personnelles, les valeurs de paix, de respect des droits de l'homme. -Amener l'enfant à vivre en harmonie dans son milieu de vie.	Elaboration d'un guide du maître et d'un livret de l'élève de formation civique et humaine de 2 ^{ème} année.	-Elaboration du livret de l'élève 2 ^{ème} année -Elaboration du guide du maître de Formation Civique et Humaine de 2 ^{ème} année	B.E.R. B.E.R.	Le livret de l'élève élaboré Le guide du maître de 2 ^{ème} année élaboré.	Janvier 2007.	
		-Validation du guide du maître et du livret de l'élève de Formation Civique et Humaine de 2 ^{ème} année.	-Saisie des documents. -Validation des documents	B.E.R. BER-BEPES Min. Educ. N. & Culture Enseignants 50 participants	Les documents saisis	Mars 2007	3 119 980
		-Finalisation des livrets de l'élève et du maître de 2 ^{ème} année	-Intégration des observations de la validation.	BER	Les documents finalisés	Avril 2007	

Objectif global	Objectifs spécifiques	Stratégies	Actions à mener	Intervenants	Résultats attendus	Chronogrammes	Coût en F BU
	Renforcement des capacités en Formation Civique et Humaine et Education aux droits de l'homme.	Formation des enseignants de 2 ^{ème} année primaire sur le guide du maître de Formation Civique et Humaine	-Former les enseignants de 2 ^{ème} année sur le guide du maître de Formation Civique et Humaine de 1 ^{ère} année.	B.E.R. BEPES Min.Ed.N. & Culture	4 400 enseignants de 2 ^{ème} année formés	Vacances de Pâques 2007	1 944 252 000 voir tableau N° 2
	-S'assurer que la formation civique et humaine est donnée dans les classes de 1 ^{ère} année.	-Suivi-encadrement de la formation civique et humaine en classe de 1 ^{ère} année	Visites des écoles des zones Ouest, Centre-Est, Nord et sud.	BER Inspections régionales	100 écoles primaires visitées	Avril-Mai 2007 (5 jours par Zone)	3 250 000 Voir tableau N° 3
	-Renforcement des capacités en Formation Civique et Humaine et Education aux Droits de l'homme	-Formation des enseignants de 3 ^{ème} année sur le guide du maître et le livret de l'élève de Formation Civique et Humaine de 2 ^{ème} année	-Former les enseignants de 3 ^{ème} année sur les manuels de Formation Civique et Humaine de 2 ^{ème} année.	B .E.R.	4 400 enseignants de 3 ^{ème} année formés	2 semaines de juillet 2007	1 944 252 000 Voir tableau n° 2

Objectif global	Objectifs spécifiques	Stratégies	Actions à mener	Intervenants	Résultats attendus	Chronogrammes	Coût en F BU
Dispenser un enseignement de qualité	-Promouvoir les compétences personnelles et les valeurs de paix, les droits de l'homme et la protection de l'environnement	-Elaboration du guide du maître et du livret de l'élève de 3 ^{ème} année de Formation Civique et Humaine et Education aux Droits de l'Homme	-Elaboration de la 1 ^{ère} partie du guide du maître et du livret de l'élève de 3 ^{ème} année. Elaboration de la 2 ^{ème} partie du guide et du livret.	BER BER	La 1 ^{ère} partie des manuels élaborée 2 ^{ème} partie élaborée	Septembre 2007 à Janvier 2008 Février à Avril 2008	
		-Validation du guide du maître et du livret de l'élève 3 ^{ème} année	-Séminaire de validation	BER BEPES Administration centrale	Les documents validés	Mai 2008	3 199 980 Voir tableau N° 1
		Finalisation du guide du maître et du livret de 3 ^{ème} année	Intégration des observations de la validation	BER	Documents finalisés	Juin 2008	
	Renforcement des capacités en Formation Civique et Humaine et Education aux droits de l'Homme	-Formation des formateurs	-Préparation des documents de formation. -Formation des formateurs	BER	Document de formation disponibles 125 formateurs formés	Juin et début juillet 2008 Août 2008 (1 semaine)	35 5 888 750 Voir tableau n° 4

Objectif global	Objectifs spécifiques	Stratégies	Actions à mener	Intervenants	Résultats attendus	Chronogrammes	Coût en F BU
		-Formation des enseignants de 4 ^{ème} année sur le guide du maître et le livret de l'élève de Formation Civique et Humaine de 3 ^{ème} année	-Former les enseignants de 4 ^{ème} année sur les 2 documents.	BER + les formateurs formés	4 400 enseignants de 4 ^{ème} année formés	Dernière semaine d'Août et 1 ^{ère} semaine de septembre 2008 (2 semaines)	1 944 252 000 Voir tableau n° 2
TOTAL							5.878.813.710

Tableau N° 1

VALIDATION DU GUIDE DUMAITRE ET DU LIVRET DE L'ELEVE DE FORMATION CIVIQUE ET HUMAINE DE 2^{ème} ANNEE PRIMAIRE.

Données de base

- Lieu : Bujumbura
- Nombre de participants : 50
 - 15 du BER
 - 10 du BEPES
 - 10 du Ministère de l'Education Nationale et de la Culture.
 - 10 enseignants
 - 5 concepteurs
- Nombre de jours : 2

Rubriques détaillées	Durée	Nombre	Coût unitaire	Coût total en F BU
1. Frais de validation	2	50	15000	1 500 000
2. Frais de déplacement	2	50	10 000	1 000 000
3. Frais de restauration	2	50	5 000	500 000
4. Consommables bureautiques				
-Papier duplicateur		2	6 240	12 480
-Blocs-notes		50	2 000	100 000
-Stylos		50	150	7 500
TOTAL				3 119 980

Tableau n° 2

FORMATION DES ENSEIGNANTS DE 2^{ème} ANNEE SUR LE GUIDE DU MAITRE DE FORMATION CIVIQUE ET HUMAINE DE 1^{ère} ANNEE.

Donnée de base.

-Lieu de formation	: Chefs lieu des 17 provinces
-Nombre d'enseignants à former	: 4 400
-Nombre de formateurs	: 125
-Nombre d'encadreurs	: 17
-Nombre de superviseurs	: 3
-Nombre de véhicules	: 3
-Durée	: 2 semaines (14 jours)

Rubriques détaillées	Durée	Nombre	Coût unitaire	Coût total en F BU
1. Perdiem des encadreurs et des superviseurs	14	20	25 000	7 000 000
2. Frais de supervision et d'encadrement	14	20	15 000	4 200 000
3. Frais de déplacement des encadreurs et superviseurs	14	20	10 000	2 800 000
4. Perdiem des formateurs	14	125	25 000	43 750 000
5. Frais de formation des formateurs	12	125	15 000	22 500 000
6. Frais de déplacement des formateurs	12	125	10 000	15 000 000
7. Frais de subsistance des enseignants	14	4 400	25 000	1 540 000 000
8. Frais de transport des enseignants	2	4 400	5 000	308 000 000
9. Consommables bureautiques				
-Papier duplicateur		17	6 000	102 000
-Cahiers		4 400	600	2 640 000
-Stylos		4 400	150	660 000
-Craies		200	2 000	400 000
		boîtes		
TOTAL				1 944 252 000

Tableau n° 3

**SUIVI-ENCADREMENT DE FORMATION CIVIQUE ET HUMAINE DANS
LES CLASSES DE 1^{ère} ANNEE.**

Données de Base.

-Lieu d'encadrement	: Dans les écoles de la Zone Ouest	: 25
	: Dans les écoles de la Zone Centre-Est	: 25
	: Dans les écoles de la Zone Nord	: 25
	: Dans les écoles de la zone Sud	: 25
-Nombre d'encadreurs		: 4
-Nombre de véhicules		: 4
-Nombre de chauffeurs		: 4
-Durée		: 5 jours

Rubriques détaillées	Durée	Nombre	Coût unitaire	Coût total en F BU
1. Frais de mission des encadreurs	5	8	25 000	1 000 000
2. Frais de mission des chauffeurs	5	4	12 500	250 000
3. Location véhicules	5	4	100 000	2 000 000
Total				3 250 000

Tableau n° 4

**FORMATION DES FORMATEURS DES ENSEIGNANTS DE 4^{ème} ANNEE
SUR LE GUIDE DU MAITRE ET LE LIVRET DE L'ELEVE DE FORMATION
CIVIQUE ET HUMAINE DE 3^{ème} ANNEE.**

Données de base.

-Lieu de formation : Bujumbura
 -Nombre de formateurs : 125
 -Nombre d'encadreurs : 8
 -Nombre de superviseurs : 4
 -Durée : 1 semaine

Rubriques détaillées	Durée	Nombre	Coût unitaire	Coût total en F BU
1. Frais de mission des participants (formateurs)	7	125	25 000	21 875 000
2. Frais de transport des participants	2	125	10 000	2 500 000
3. Frais de déplacement des participants	6	125	10 000	7 500 000
4. Perdiem des encadreurs et des superviseurs	6	12	25 000	1 800 000
5. Frais de formation et de supervision	6	12	15 000	1 080 000
6. Frais de déplacement des encadreurs et superviseurs	6	12	10 000	720 000
7. Consommables bureautiques				
-Papier duplicateur		2	6 000	12 000
-Cahier		125	600	75 000
-Stylos		125	150	18 750
Craies		4 boîtes	2000	8 000
Total				35 588 750

PLAN D'ACTION DE FORMATION CIVIQUE ET HUMAINE ET D'EDUCATION A LA PAIX ET AUX DROITS DE L'HOMME AU SECONDAIRE DE JANVIER 2007 A SEPTEMBRE 2008.

3.2. Au secondaire

1. Adaptation des programmes de Janvier 2007 à Avril 2007.
2. Autres activités à réaliser.

Objectif global	Objectifs spécifiques	Stratégies	Actions à mener	Intervenants	Résultats attendus	Chronogrammes	Coût en F BU
Dispenser un enseignement de qualité	-Renforcer les capacités des professeurs en formation civique et humaine en éducation à la paix et aux droits de l'homme	-Formation des professeurs expérimentateurs de la F.C.H., Education à la paix et aux droits de l'homme.	-Elaborer un guide du formateur. -Identifier les écoles pilotes. -Identifier les professeurs expérimentateurs à former.	BEPES D.P.E. Direction scolaire	Module de formation des professeurs élaboré. 34 professeurs, 17 préfet et 4 inspecteurs régionaux identifiés	Janvier 2007 Février 2007.	12 534 000
	Promouvoir les valeurs humaines, de paix et de respect des droits de l'Homme	Expérimentation du cours de F.C.H., Education à la paix et aux droits de l'homme dans les écoles pilotes	Introduire les cours de F.C.H. dans les écoles pilotes	-Professeurs du secondaire -Elèves des écoles pilotes	-Des élèves initiés aux valeurs humaines, de paix et de respect des droits de l'homme	De février à juin 2007	

Objectif global	Objectifs spécifiques	Stratégies	Actions à mener	Intervenants	Résultats attendus	Chronogrammes	Coût en F BU
	Se rendre compte de l'état d'avancement de l'expérimentation	Encadrement pédagogique des professeurs expérimentateurs	<ul style="list-style-type: none"> -Organiser des descentes d'encadrement et suivi dans les écoles pilotes. -Echanger et donner des conseils d'amélioration 	DGBP + B.P.E.S.	Encadrement informés sur la mise en oeuvre de l'expérimentation	de Mars à juin 2007	4 550 000
Dispenser un enseignement de qualité	Evaluer la mise en oeuvre de l'expérimentation	Amendement des supports pédagogiques mis à la disposition des expérimentateurs	<ul style="list-style-type: none"> -Organiser des journées d'échanges sur les supports et la méthodologie mise en oeuvre lors de l'expérimentation. -Recueillir des avis et considérations des expérimentateurs 	DGBP + B.P.E.S	Des informations permettant l'amélioration des supports didactiques relatifs à la F.C.H., à l'éducation à la paix et aux droits de l'homme.	Juillet 2007	3 444 500
	Améliorer les supports didactiques et la méthodologie en fonction des observations des expérimentations	Intégration des éléments issus de l'expérimentation	<ul style="list-style-type: none"> -Analyser les conclusions et recommandations issues des journées de réflexion. -Retoucher éventuellement les supports didactiques 	BEPES	Des supports pédagogiques qui tiennent compte des apports des expérimentations	Août 2007	

Objectif global	Objectifs spécifiques	Stratégies	Actions à mener	Intervenants	Résultats attendus	Chronogrammes	Coût en F BU
	Renforcer les capacités des enseignants du secondaire	Formations des professeurs sur les programmes de F.C.H. des 2 cycles d'enseignement secondaire	<ul style="list-style-type: none"> -Elaborer un nouveau guide du formateur. -identifier les formateurs et les enseignants par D.P.E. -Former les enseignants par D.P.E.. -Former les enseignants de F.C.H. de toutes les écoles secondaires 	D.P.E. B.E.P.S. D.G.B.P.	2 professeurs et un préfet des études formés par D.P.E.	Août – Septembre 2007	80. 587 500
	Disponibiliser les supports didactiques dans toutes les écoles secondaires	-Multiplication des supports pédagogiques.	Chercher les dons et bailleurs pour financer la multiplication des manuels pour l'enseignant et des livrets des élèves	Minéd.	Des supports didactiques de F.C.H. d'éducation à la paix et aux droits de l'homme disponibles dans toutes les écoles secondaires.	De janvier à juin 2008	
	Développer des compétences personnelles et les valeurs de paix, de droits de l'homme de démocratie chez les élèves du secondaire	Généralisation des programmes de F.C.H.	Mettre en application tous les programmes de F.C.H.	Ecoles secondaires (Profs et élèves)	Des programmes de F.C.H., d'éducation à la paix et aux droits de l'homme en application dans toutes les écoles secondaires	De janvier à juin 2008.	

Objectif global	Objectifs spécifiques	Stratégies	Actions à mener	Intervenants	Résultats attendus	Chronogrammes	Coût en F BU
	Renforcer les capacités des enseignants ; -S'assurer que le cours de F.C.H. est donnée dans toutes les classes	Suivi-encadrement des enseignants	Organiser des visites dans plusieurs écoles secondaires	BEPES Inspection régionale	Au moins 4 écoles par D.P.E. seront visitées	De janvier à juin 2008	9 120 000

**BUDGETISATION DES ACTIVITES D'ACTION DE LA FORMATION
CIVIQUE ET HUMAINE, EDUCATION A LA PAIX ET DROIT DE L'HOMME.**

Tableau n°1: Budgétisation de la formation des expérimentateurs

Nombre de DPE : 17
 Nombre d'école/DPE : 2 écoles
 Nombre de participants : 72 soit 4 enseignants par DPE + 4 inspecteurs régionaux
 Nombre de formateurs : 6 personnes
 Nombre de superviseurs : 2 personnes
 Nombre de participants de l'intérieur : 64 personnes + 3 inspecteurs + 6 formateurs = 11 personnes
 Nombre de nuits : 6 nuits
 Nombre de jours de formation : 5 jours
 Lieu de formation : Bujumbura

Rubriques détaillées	Unité	Durée	Quantité	Coût unitaire	Coût total
Feuilles géantes	Pièce		2	40 000	80 000
Feutres	Pièce		10	1 500	15 000
Stylos	Pièce		80	150	12 000
Papiers	Paquet		1	7 000	7 000
Cahiers	Pièce		80	500	40 000
Perdiem des participants de l'intérieur	Nuité	5	67	25 000	8 375 000
Honoraires des formateurs	Nuité	5	6	25 000	750 000
Frais de déplacement Mairie	personne	5	12	6 000	360 000
Frais de restauration	personne	5	72	5 000	1 800 000
Frais de supervision	personne	5	3	25 000	375 000
Ticket Aller-retour	personne		72	10 000	720 000
Total					12 534 000

Tableau n°2 : Suivi-encadrement de la formation civique et humaine, Éducation à la paix et aux droits de l'homme dans les écoles

Lieu d'encadrement : 2 écoles par DPE soit 34 écoles

Nombre de DPE : 17

Nombre d'encadreurs : 8 (2 encadreurs par zone scolaire)

Nombre de véhicules : 4

Nombre de chauffeurs : 4

Durée : 5 jours

Rubriques détaillées	Unité	Durée	Quantité	Coût unitaire	Coût total
1. Perdiem encadreurs	Nuité	6	8	25 000	1 200 000
2. Perdiem chauffeurs	Nuité	6	4	15 000	360 000
3. location véhicules	Véhicule	7	4	80 000	2 240 000
4. Carburant			150l/véhicule	1250	750 000
Total					4 550 000

Tableau n°3 : Evaluation de l'expérimentation

Lieu d'évaluation: de DPE : 17

Nombre de participants : 34 expérimentateurs (2 personne/DPE)

Nombre d'encadreurs : 8 formateurs + 2 superviseurs

Durée : 2 jours

Rubriques détaillées	Unité	Durée	Quantité	Coût unitaire	Coût total
1. Frais de mission des participants	Personne	3	34	25 000	2 550 000
2. Frais de déplacement des encadreurs	Personne	2	10	25 000	500 000
3. Ticket aller-retour	Personne	-	34	10 000	340 000
4. Consommables bureautiques			-	-	-
Feuilles géantes	Pièce		1	40 000	40 000
Feutres	Pièce		5	1 500	7 500
Rames de papier	Paquet		1	7 000	7 000
Total					3 444 500

Tableau n°4 : Budgétisation de la formation des enseignants

Lieu de formation : 4 régions scolaires (Bujumbura-Mairie, Gitega, Ngozi et Bururi)

Nombre de centres : 4

Nombre de participants par centre :

- Centre Ouest (Bujumbura-Mairie) : 96
- Centre Est (Gitega) : 138
- Centre Nord (Ngozi) : 104
- Centre Sud (Bururi) : 108

Nombre de formateurs : 24 soit 6 personnes par centre

Nombre de superviseurs : 8 personnes soit 4 superviseurs et 4 DPE

Nombre de nuités : 6 nuités

Nombre de jours de formation : 5 jours

Rubriques détaillées	Unité	Durée	Quantité	Coût unitaire	Coût total
Consommables bureautiques					
-Papiers duplicateur	Paquet		4	7000	28 000
-Cahiers	Pièce		470	500	235 000
-Stylos	Pièce		470	150	70 000
-Craies	Boîtes		4	2000	8000
Location véhicule	Véhicule	7	4	80 000	2 240 000
Carburant	l/véhicule	4	150l/véhicule	1250	750 000
Perdiem des participants	personne	6	446	25 000	66 900 000
Perdiem des formateurs et des superviseurs	personne	6	32	25 000	4 800 000
Honoraires des formateurs	Journée	5	24	24 000	2 880 000
Ticket Aller-retour	personne		446	6000	2 676 000
Total					80 587 500

**Tableau n°5 : Suivi-encadrement de la formation civique et humaine,
Education à la paix et aux droits de l'homme lors de la
généralisation des programmes.**

Lieu d'encadrement : 4 régions scolaires (Bujumbura-Mairie, Gitega, Ngozi et Bururi).

Nombre d'encadreurs par axe : 8 (2 encadreurs par zone scolaire)

- Centre Ouest (Bujumbura-Mairie)
- Centre Est (Gitega)
- Centre Nord (Ngozi)
- Centre Sud (Bururi)

Nombre de nuités : 14

Nombre de jours de formation : 12 jours

Nombre de véhicules : 4

Nombre de chauffeurs : 4

Rubriques détaillées	Unité	Durée	Quantité	Coût unitaire	Coût total
1.Frais de mission des encadreurs	Nuité	14	8	25 000	2 800 000
2.Frais de mission des chauffeurs	Nuité	14	4	15 000	840 000
3.Location véhicules	Véhicule	14	4	80 000	4 480 000
4.Carburant			200l/véhicule	1250	1 000 000
Total					9 120 000

CONCLUSION.

L'enseignement des droits de l'homme, l'éducation à la paix et à la démocratie intéressent beaucoup la communauté internationale de façon générale et le Burundi en particulier.

En ce qui concerne le plan d'action de formation civique et humaine et d'éducation à la paix et aux droits de l'homme, il couvre la période de janvier 2007 à fin 2008.

Ce plan d'action s'inspire de l'analyse de l'état des lieux de la situation actuelle de l'éducation aux droits de l'homme dans l'enseignement primaire et secondaire au Burundi.

Ledit plan définit les priorités et présente l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre de l'enseignement des droits de l'homme, de l'éducation à la paix et à la démocratie.

Au primaire et au secondaire, le plan d'action précise les stratégies, les actions à mener et les intervenants. L'objectif global et les objectifs opérationnels ont été définis. Les résultats attendus et le chronogramme sont indiqués tandis que le coût estimatif des activités a été calculé.

Le vœu des autorités du Ministère de l'Education National et de la Culture et de voir les organismes des Nations Unies concernés par l'éducation au respect des droits de l'homme, de la paix et de la démocratie, s'investir réellement en disponibilisant les fonds et les moyens y appropriés.

Enfin, la synergie de tous les partenaires éducatifs s'impose pour bien mener cette tâche d'éduquer au respect des droits de l'homme, à la paix et à la démocratie.